

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
H. LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 16.02.01

Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an Deux Mille seize, le 28 septembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 7 septembre 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 21 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Madame Amandine Floquet, déléguée de Buxières sous les Côtes.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

- |                                    |    |                                  |    |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 90 | - Nombres de membres présents :  | 25 |
| - Nombre de procurations :         | 2  | - Nombre de suffrages exprimés : | 27 |

Sans exigence de quorum,

M. Lionel Jacquemin, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.

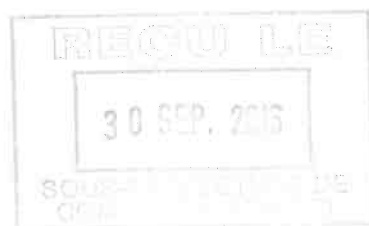
Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Madame Amandine Floquet est la seule candidate pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne Madame Amandine Floquet, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.



Le Président  
Monsieur Lionel JACQUEMIN



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
H. LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL



Délibération N° : 16.02.02

Objet : DEMANDE D'ADHESION DES VILLAGES DE FRÉMERÉVILLE, LIOUVILLE ET SAINT JULIEN SOUS LES CÔTES

L'an Deux Mille seize, le 28 septembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 7 septembre 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 21 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Madame Amandine Floquet, déléguée de Buxières sous les Côtes.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

- |                                    |    |                                  |    |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 90 | - Nombres de membres présents :  | 25 |
| - Nombre de procurations :         | 2  | - Nombre de suffrages exprimés : | 27 |

Sans exigence de quorum,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 21 décembre 1953, 23 mai 1957, 24 juin 1960, 16 mai 1961, 26 septembre 1963, 12 mai 1967, 12 mai 1969, 4 juillet 1973, 31 janvier 1974, 2 décembre 1974, 31 décembre 1975, 9 janvier 1978, 3 et 10 janvier 1979, n°85-3220 du 11 octobre 1985, n°91-2436 des 7 juin et 1er juillet 1991, n°99-2594 du 26 octobre 1999, n°03-3161 des 8 et 18 décembre 2003, n°06-186 des 11 et 27 janvier 2006 et n°08-0319 des 10 janvier et 7 février 2008 relatifs à l'adhésion de communes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable H. Laffon de Ladebat,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 23 février 1949, 14 décembre 1978, 29 août 2008 et portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable H. Laffon de Ladebat,
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Frémeréville en date du 31 août 2016,
- Vu les délibérations du conseil du SAEP de Saint Julien-Liouville en date du 26 juillet et du 14 septembre 2016 et les demandes d'adhésion de la commune de Saint Julien sous les Côtes et du village de Liouville commune d'Apremont la Foret sollicitant leur adhésion au SIELL et le transfert à compter du 1er Janvier 2017 des compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable »

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de ces communes est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion des communes de Frémeréville, de Saint Julien sous les Côtes et du village de Liouville commune d'Apremont la Foret, et le transfert des compétences production / distribution de ces communes et village à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Le Président propose également de modifier les statuts du SIELL, article 1 – Communes adhérentes, en y ajoutant les villages de Frémeréville, de Saint Julien sous les Côtes et de Liouville commune d'Apremont la Foret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité :

- L'adhésion des villages telle que décrite ci-dessus,
- Le transfert des compétences « Production » et « Distribution » des villages vers le SIELL dès validation par arrêté préfectoral, précise qu'il s'agit d'un transfert en pleine propriété (transfert de l'actif et du passif) des installations intercommunales et d'une mise à disposition des infrastructures de distribution, et ce, en application des articles L1321-1, 2 et 5 du CGCT.
- Que le Président signe les conventions d'adhésion et de transfert de compétence et tout document s'y rapportant,
- De modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire suite à son envoi  
à la Sous-Préfecture le 29 septembre 2016  
et publication du 29 septembre 2016



Le Président  
Monsieur Lionel JACQUEMIN



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
H. LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 16.02.03

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX ERDF SUR LA PARCELLE CADASTREE SISE A LAMORVILLE REFERENCEE 151 SECTION B NUMERO 292

L'an Deux Mille seize, le 28 septembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 7 septembre 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 21 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Madame Amandine Floquet, déléguée de Buxières sous les Côtes.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

- |                                    |    |                                  |    |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 90 | - Nombres de membres présents :  | 25 |
| - Nombre de procurations :         | 2  | - Nombre de suffrages exprimés : | 27 |

Sans exigence de quorum,

Considérant la convention de servitudes effectuée par la société ERDF, reçue au syndicat le 14 janvier 2014, sur la parcelle communale cadastrée 151 section B n°292 située lieu-dit Tranchée de Saint Maurice, commune de Lamorville, et signée par l'ancienne gouvernance le 20 janvier 2014,

Considérant que la convention de servitudes reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Établir à demeure dans une bande de 0,3 mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur d'environ dix-sept (17) mètres ainsi que ses accessoires,
- Établir si besoin des bornes de repérage,
- Encadrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de dix-sept (17) mètres,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de distribution,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, ...).

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Considérant la demande formulée le 25 août 2016 par Maître Michel RODRIGUES, en charge du dossier et la demande d'authentification de l'acte, convention de servitude, par ERDF,

Le Président, Lionel JACQUEMIN sollicite le comité pour authentifier l'acte initialement signé le 14 janvier 2014.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante, autorise le Président à authentifier la convention de servitude établie entre ERDF SA dont le siège social est Tour Winterthur 92085 La défense Cedex et le SIE Laffon de Ladebat sis 65 rue Charles de Gaulles 55210 Heudicourt sous les Côtes, concernant le passage de deux (2) canalisations souterraines sur la parcelle 151 section B n°292 située lieu-dit Tranchée de Saint Maurice, commune de Lamorville, annexée.

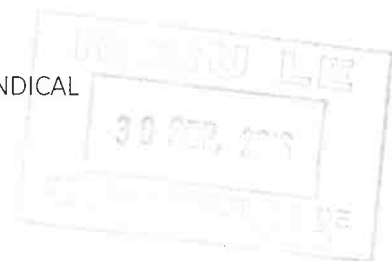
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme.



Le Président  
Monsieur Lionel JACQUEMIN



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
 H. LAFFON DE LADEBAT  
 55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL



Délibération N° : 16.02.04

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE n°1 au BUDGET PRIMITIF 2016

L'an Deux Mille seize, le 28 septembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 7 septembre 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 21 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Madame Amandine Floquet, déléguée de Buxières sous les Côtes.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 90
- Nombres de membres présents : 25
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Sans exigence de quorum,

Le Président propose la décision modificative au budget primitif 2016 suivantes :

Chapitre Article	Libellé	Budget Primitif 2016	Modification	Nouveau Budget 2016
011-6156	Travaux de maintenance (Réseau / station)	100 000 €	+ 50 000 €	150 000 €
012-6218	Mise à disposition de personnels extérieurs	0	+ 9 000 €	9 000 €
012-6411	Salaires	150 000 €	+ 10 000 €	160 000 €
012-6451	Cotisations URSSAF	96 000	+ 5 000 €	101 000 €

Ces nouveaux montants de crédit dans les chapitres budgétaires 012 et 011, entraînent des modifications du montant total des dépenses d'exploitation et modifient l'équilibre du budget de la manière suivante :

Total de la section d'exploitation :

Ancien montant	Modifications	Nouveau montant
2 561 488,63 €	+ 74 000 €	2 635 488,63 €

Excédent de la section d'exploitation :

Ancien excédent	Modifications	Nouvel excédent
264 866,34 €	- 74 000 €	190 866,34 €



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition du Président relative à la décision modificative n°1 du budget 2016.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président

Monsieur Lionel JACQUEMIN



A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text: "SYNDICAT DES EAUX", "RÉGION DE LORRAINE", "COMITÉ SYNDICAL", and "des COTES (Meuse)".



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil syndical**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Nombre de membres en exercice	90
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	27
VOTES : Contre	0
Pour	27
Date de convocation :	21/09/2016

L'an 2016, le 28 septembre 2016, le Conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Lionel JACQUEMIN, PRESIDENT.

Objet : Décision modificative n°1



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		50 000,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>50 000,00 €</b>
D 6218 : Autres personnels extérieurs		9 000,00 €
D 6411 : Salaires, appointements, comm...		10 000,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		5 000,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>24 000,00 €</b>

Signataires :

Certifié exécutoire par M. Lionel JACQUEMIN, PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/09/2016 et de la publication le 29/09/2016.

A Heudicourt, le 29/09/2016.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le PRESIDENT



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
H. LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL



Délibération N° : 15.02.05

Objet : AVENANT N°1 – CONVENTION DE COLLABORATION POUR LA SÉCURISATION MUTUELLE ENTRE LE SIE DU SOIRON ET LE SIELL

L'an Deux Mille seize, le 28 septembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 7 septembre 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 21 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Madame Amandine Floquet, déléguée de Buxières sous les Côtes.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

- |                                    |    |                                  |    |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 90 | - Nombres de membres présents :  | 25 |
| - Nombre de procurations :         | 2  | - Nombre de suffrages exprimés : | 27 |

Sans exigence de quorum,

- Vu la délibération 10.02.12 validée par le Comité Syndical le 2 décembre 2009 portant sur la signature d'une convention de vente d'eau en gros entre le SIE du SOIRON et le SIELL,
- Vu la convention de collaboration pour la sécurisation mutuelle des approvisionnements en eau signée le 8 juin 2011 par les Présidents de chaque structure intercommunale,
- Vu l'arrêt des projets d'activité sur la base de Chambley Planet'Air,
- Vu que les volumes journaliers d'échange mentionnés dans la convention signée le 8 juin 2011 ne sont plus en adéquation avec les projets initiaux et l'activité actuelle sur la base Chambley Planet'Air,

Le Président, M. Lionel JACQUEMIN, sollicite le comité pour l'autoriser à signer un avenant à la convention de sécurisation mutuelle des approvisionnements en eau potable initiale. L'avenant porte sur :


- L'article 2.5 "Quantité d'eau fournie". Annulation du forfait moyen journalier de 1 000m<sup>3</sup> tant dans le sens SIE du SOIRON / SIELL que dans le sens SIELL / SIE du SOIRON. Le volume d'échange journalier sera a minima basé sur le débit sanitaire afin d'assurer une distribution d'eau conforme à la réglementation en vigueur.
- L'article 5 "Conditions financières de vente de l'eau potable". Modification de la redevance EAU par suppression des tranches de facturation. La nouvelle tarification proposée est de 0,40 € HT dès le premier mètre cube consommé.

# DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante, autorise le Président à signer l'avenant n°1 et tout document se rapportant à la convention de sécurisation mutuelle des approvisionnements eau entre le SIE du SOIRON et le SIELL

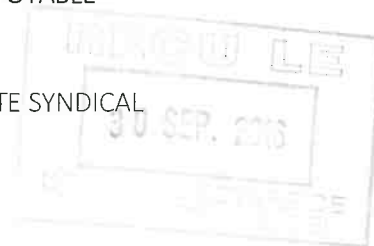
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Monsieur Lionel JACQUEMIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive scribble. Below the signature are two official stamps. The first is a circular red stamp with the text: "E. LAFFON de LAFFON", "NEUBOURG", "sur les COTES", and "(Résumé)". The second is a rectangular grey stamp with the date "30 SEP. 2013" and the text "SOCIÉTÉ CIVILE DE COMMERCY (Meuse)".

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
H. LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL



Délibération N° : 15.02.06

Objet : AVENANT N°1 : RÉGIE D'AVANCES

L'an Deux Mille seize, le 28 septembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 7 septembre 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 21 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Madame Amandine Floquet, déléguée de Buxières sous les Côtes.

Étaient présents les délégués des communes de :

Avillers Sainte Croix, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières sous les Côtes, Deuxnouds aux Bois (Lamorville), Doncourt aux Templiers, Géville, Gussainville, Fresnes en Woëvre, Hennemont, Heudicourt sous les Côtes, Maizeray, Troyon, Vigneulles les Hattonchatel, Ville en Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Béchamps, Boinville, Bonzée en Woëvre, Boucq, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Dompierre aux Bois, Girauvoisin, Harville, Jonville en Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Nonsard Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint Hilaire en Woëvre, Saint Jean Les Buzy, Thillot, Varnéville, Warcq.

- |                                    |    |                                  |    |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 90 | - Nombres de membres présents :  | 25 |
| - Nombre de procurations :         | 2  | - Nombre de suffrages exprimés : | 27 |

Sans exigence de quorum,

- Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
- Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 juin 2015,
- Vu la délibération du bureau en date du 23 juin 2015 autorisant le Président à créer une régie d'avance en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales (6),

Le Président sollicite le comité Syndical pour modifier :

- L'article 3 portant sur le type de dépenses. La régie pourra payer tout type de dépense et/ou frais lié au fonctionnement du SIELL (Déplacement, restauration, achats de matériel informatique, ...) sans que la liste soit exhaustive,
- L'article 6 portant sur le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur : Le montant est porté à 3 000 € au lieu de 2 000 €

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante, autorise le Président à signer l'avenant n°1 et tout document se rapportant à la régie d'avances,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

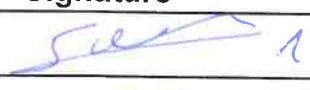

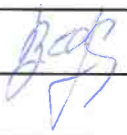


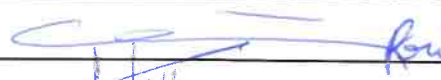
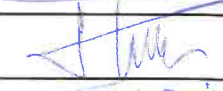

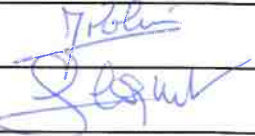
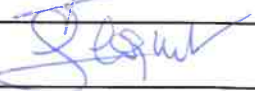

Pour extrait conforme.



Le Président

Monsieur Lionel JACQUEMIN

**AG du 28 septembre 2016 - vote de 1 DM**

Commune	Délégués		Signature
AVILLERS SAINTE CROIX	Audrey	HENNEBERT / JAMIN	
AVILLERS SAINTE CROIX	Nicole	BARON	
BECHAMPS	Didier	LAPOINTE	
BECHAMPS	Frédéric	WARIN	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Philippe	GERARDY	
BOINVILLE-EN-WOEVRE	Willem	SCHIPPER	
BONZEE	Florence	LAMBERT	
BONZEE	Dominique	MOUSSA	
BOUCONVILLE SUR MADT	Daniel	BEGARD	
BOUCONVILLE SUR MADT	Denis	ROCQUIN	
BOUCQ	Francis	NICOLAS	
BOUCQ	Alexandre	DIDIERJEAN	
BOUQUEMONT	Gérald	QUENTIN	
BOUQUEMONT	Yannick	BLOUET	
BRAQUIS	Jean-Claude	HUVET	
BRAQUIS	Olivier	SAMSON	
BROUSSEY-RAULECOURT	Claude	JANOT	
BROUSSEY-RAULECOURT	Guillaume	PICARD	
BUXIERES SOUS LES COTE	Jean-Patrick	POLIN	
BUXIERES SOUS LES COTE	Amandine	FLOQUET	
BUZY-DARMONT	Philippe	PAYONNE	
BUZY-DARMONT	Jean-Michel	WINTER	
BUZY-DARMONT	Charles	BANAS	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Samuel	RAZÉ	
DEUXNOUDS AUX BOIS	Jean-Pierre	KROBB	
DOMPIERRE AUX BOIS	Didier	VASSEUR	
DOMPIERRE AUX BOIS	Jean-Pol	MASSOMPIERRE	

AG du 28 septembre 2016 - vote de 1 DM

DONCOURT AUX TEMPLIER	Jacqueline <del>PIERRE</del>	<del>PIERRE</del>	<i>JAKOBS SEZARIC</i>
DONCOURT AUX TEMPLIER	Nadège <del>MOREAU</del>	<del>MOREAU</del>	
FRESNES EN WOEVRE	Gilles	LEVIEUX	<i>Levieux</i>
FRESNES EN WOEVRE	Pascal	TRICHON	<i>Trichon</i>
FRESNES EN WOEVRE	Carole	OSTERMANN	
GEVILLE	Laurent	SCHARFF	
GEVILLE	Gilles	KOSOWSKI	<i>Kosowski</i>
GEVILLE	Claudia	VAUCHER	
GIRAUVOISIN	Evelyne	DULEY	
GIRAUVOISIN	Carole	DAUDIER	
GUSSAINVILLE	Robert	TOUSSAINT	<i>Toussaint</i>
GUSSAINVILLE	Jean	TALARICO	
HARVILLE	Jean-François	NOTTEZ	
HARVILLE	Jean-Luc	NEMES	
HENNEMONT	Roger	FABE	
HENNEMONT	Danielle	GUNIA	<i>Gunia</i>
HEUDICOURT	Lionel	JACQUEMIN	<i>Jacquemin</i>
HEUDICOURT	Franck	DEVIN	<i>Devin</i>
JONVILLE EN WOEVRE	Jean-Pierre	PATÉ	
JONVILLE EN WOEVRE	Yvon	DUMONT	
LOUPMONT	Jean-Claude	ROUYER	
LOUPMONT	Roland	HAMANT	
MAIZERAY	Laurent	JOYEUX	<i>Joyeux</i>
MAIZERAY	Jean-Yves	CASTELLANI	
MANHEULLES	Martine	GOLUCH	
MANHEULLES	Bernard	BERTOUT	




**AG du 28 septembre 2016 - vote de 1 DM**

MARCHEVILLE EN WOEVRE	Eliane	GIFFARD	
MARCHEVILLE EN WOEVRE	Katia	HENRIOT	
MONTSEC	Daniel	LOMBARD	
MONTSEC	Yvon	RAPPENNE	
MOULOTTE	Noël	HUMBERT	
MOULOTTE	Michel	BURLERAUX	
NONSARD-LAMARCHE	Jean-Luc	DANY	
NONSARD-LAMARCHE	Gael	ANDRÉ	
PAREID	Camille	JUMENTIER	
PAREID	Benoit	CHANÉ	
PARFONDRUPT	Bruno	LAMPAERT	
PARFONDRUPT	Manuel	DE NEIVA	
PINTHEVILLE	François	BROCHIN	
PINTHEVILLE	Olivier	LEONARD	
RIAVILLE	Denis	VERDUN	
RIAVILLE	Claude	LESONGEUR	
RONVAUX	Magali	AUGUSTO	
RONVAUX	José	AUGUSTO	
St HILAIRE EN WOEVRE	Nicolas	KOSCIELNIAK	
St HILAIRE EN WOEVRE	Gilles	PIERNÉ	
St JEAN LES BUZY	Michel	FASSE	
St JEAN LES BUZY	Nathalie	GLINKIEWICZ	
THILLOT	Eric	SECRET	
THILLOT	Alain	JEANNIN	
TROYON	Jacqueline	THOMAS	
TROYON	<del>Manuela</del>	<del>GINGRÉAU</del>	

EMMANUEL BOUTELOR



AG du 28 septembre 2016 - vote de 1 DM

VARNEVILLE	Mylène	VITU	
VARNEVILLE	Martine	PHILIPPE	
VIGNEULLES-HATT.	Jean-Claude	ZINGERLÉ	
VIGNEULLES-HATT.	Michel	DEGOUTIN	
VIGNEULLES-HATT.	Raynal	ROYER	
VILLE EN WOEVRE	Serge	BATTISTEL	
VILLE EN WOEVRE	Franck	HENRION	
WARCQ	Carla	DAVANNE	
WARCQ	Patrice	GARDIEN	
WOEL	Georges	DELANDRE	
WOEL	Patrick	NAUD	